

ACCIDENT survenu au planeur immatriculé F-CFKD

Evénement :	ouverture intempestive de la verrière arrière au décollage, demi-tour, atterrissage manqué.
Causes identifiées :	perturbation de l'attention pendant les vérifications et les actions avant le décollage, décision de largage tardive, surévaluation de la hauteur de largage.
Conséquences et dommages :	aéronef fortement endommagé.
Aéronef :	planeur Grob G 103 « Twin Astir 2 ».
Date et heure :	vendredi 2 juillet 2004 à 14 h 35.
Exploitant :	club.
Lieu :	AD Saint-Affrique (12), piste 30 revêtue, 1 300 m x 20 m.
Nature du vol :	local.
Personnes à bord :	pilote + 1.
Titres et expérience :	pilote, 25 ans, VV de 2001, 104 heures de vol, 22 sur type dont trois dans les trois mois précédents.
Conditions météorologiques :	évaluées sur le site de l'accident : vent 300°/14 kt rafales 30 kt, visibilité supérieure à 10 km, BKN à 2 000 pieds, température 19 °C, QNH 1020 hPa.

Circonstances

Le planeur, remorqué par un avion, décolle vers 14 h 30 de la piste 30 revêtue de l'aérodrome de Saint-Affrique. Le pilote du planeur est assis en place arrière.

Il explique qu'à une hauteur de quelques mètres, alors que le planeur est au niveau du taxiway central (*voir carte page suivante*), la verrière de la place arrière s'ouvre. Il parvient ensuite à corriger la trajectoire du planeur devenue trop haute par rapport à celle de l'avion remorqueur. Il largue le câble lorsqu'il estime la hauteur du planeur suffisante pour revenir atterrir sur la piste 12 non revêtue. Il effectue un demi-tour par la gauche mais ne peut rejoindre la piste. Le planeur touche le sol à une vingtaine de mètres à droite de l'axe de la piste et environ deux cents mètres du seuil. Le planeur effectue un cheval de bois puis s'immobilise dans un champ d'herbe haute.

Des témoins au sol et le pilote de l'avion remorqueur évaluent la hauteur de largage à une cinquantaine de mètres. Ce dernier estime que le planeur

était à la verticale de la fin de la piste 12 revêtue à l'instant du largage. Bien que la situation lui soit apparue anormale du fait de la position du planeur, il n'a pas pu détecter dans son rétroviseur le problème rencontré par le pilote du planeur. Il précise qu'il n'y a pas eu d'échange radio entre lui et le pilote pendant le vol.

Le pilote du planeur pense qu'il n'a pas complètement verrouillé sa verrière bien qu'il utilise un moyen mnémotechnique lors des vérifications avant le décollage. Il explique qu'il a pu être distrait par la présence du pilote de l'avion remorqueur venu aider le passager à s'installer. Il ajoute qu'il pilotait pour la première fois assis en place arrière. Il volait pour la première fois avec un passager.

Les instructeurs du club préconisent une hauteur minimale de largage d'une centaine de mètres pour envisager un retour vers l'aérodrome en cas de problème pendant le remorquage. Cette valeur ne tient pas compte d'une dégradation des caractéristiques aérodynamiques du planeur.

Le système de verrouillage de la verrière ne présente pas d'anomalie.

